

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Lundi, 8 juin 1914.

N^o 36.

Montag, 8. Juni 1914.

Loi du 2 juin 1914, portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 1910.

Nous MARIE ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1910 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 29 août 1912 par Notre Directeur général des finances;

Vu les observations de la Chambre des comptes;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 15 mai 1914 et celle du Conseil d'Etat du 22 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat, pendant l'exercice 1910, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses ordinaires:

Recettes effectives, y compris l'excédent de recettes

Gesetz vom 2. Juni 1914, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1910 abgeschlossen werden.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds von 1910 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben der Spezialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von Unserem General-Direktor der Finanzen am 29. August 1912 aufgestellt;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenkammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 15. Mai 1914 und derjenigen des Staatsrates vom 22. dess. Mts., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1910, welche gegenwärtigem Gesetze beifolgt, ist abgeschlossen wie folgt:

A. Ordentliche Einnahmen und Ausgaben:

Wirkliche Einnahmen, mit Einschluß von Fr. 1.466.194 61 $\frac{1}{2}$

de l'exercice 1909 par	
fr. 1.466.194 61½	fr. 17.700.805 18
Dépenses effectives	fr. 16.977.796 45½
Excédent de recettes	fr. 723.008 72½

B. Recettes et dépenses extraordinaires:

Recettes effectives	fr. 2.714.514 38
Dépenses effectives, y compris un excédent de dépenses de l'exercice 1909 par fr.	
3.412.103 69	fr. 4.793.379 79½
Excédent de dépenses	fr. 2.078.865 41½

C. Recettes et dépenses pour ordre:

Recettes pour ordre, y compris l'excédent des recettes pour ordre de l'exercice 1909 par fr.	926.439 13	fr. 2.844.477 69
Dépenses pour ordre		fr. 2.482.876 13
Excédent de recettes		fr. 361.601 56

Art. 2. Le découvert du budget extraordinaire sera couvert au moyen d'une émission de bons du Trésor sur le produit desquels le receveur général se couvrira jusqu'à concurrence du montant des avances faites par lui sur le budget extraordinaire.

Art. 3. L'excédent de recettes, à la fin de l'exercice 1910, des fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

Fonds des dépenses communales	fr. 237.374 90½
Cautionnements de toute nature	fr. 9.403.296 71
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	fr. 850.925 00
Dette publique. — Titres et coupons présents ou non touchés	fr. 6.314 53
Successions en déshérence	

welche den Einnahmeüberschuß von 1909 bilden	Fr. 17.700.805 18
Wirkliche Ausgaben	Fr. 16.977.796 45½
Einnahmeüberschuß	Fr. 723.008 72½

B. Außerordentliche Einnahmen und Ausgaben:

Wirkliche Einnahmen	Fr. 2.714.514 38
Wirkliche Ausgaben, mit Einschluß von Fr.	3.412.103 69
welche den Überschuß von 1909 bilden	Fr. 4.793.379 79½
Ausgabenüberschuß	Fr. 2.078.865 41½

C. Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung:

Einnahmen für Rechnungsordnung, mit Einschluß des Überschusses von 1909	Fr. 926.439 13	Fr. 2.844.477 69
Ausgaben für Rechnungsordnung		Fr. 2.482.876 13
Einnahmeüberschuß		Fr. 361.601 56

Art. 2. Zur Deckung des Fehlbetrages im außerordentlichen Budget werden Schakanweisungen ausgegeben, aus deren Ertrag der Generalannehmer sich bis zum Betrage der durch ihn auf das außerordentliche Budget gemachten Vorschüsse decken wird.

Art. 3. Der Einnahmeüberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Spezialfonds, Ende 1910, ist gemäß der gegenwärtigem Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt wie folgt:

Gemeindeausgabefonds	Fr. 237.374 90½
Cautionen jeder Art	Fr. 9.403.296 71
Der Verwaltung der Studienbörsen am Athenäum gehörige Fonds	Fr. 850.925 00
Staatsschuld. — Verjährte oder nicht eingelöste Stücke und Koupons	Fr. 6.314 53
Erblose, dem Staate noch	

non encore acquises à l'Etat	fr.	39.710 53
Biens séquestrés	fr.	741 95
Consignations et dépôts	fr.	569.150 80
Postes. — Fonds pour mandats	fr.	372.313 54½
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	fr.	3.768.500 00
Fonds communal. — Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907	fr.	30.300 00
Total	fr.	15.278.627 97

D'où il y a à déduire l'excédent de dépenses du fonds Postes. — Droits de douane avancés..... fr. 70 85

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'Etat fr. 15.278.557 12

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.
Château de Berg, le 2 juin 1914.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

nicht anheimgefallene Nachlassenschaften	Fr.	39.710 53
Sequestrierte Güter	Fr.	741 95
Konfirmationen und Hinterlegungen	Fr.	569.150 80
Posten. — Postanweisungsfonds	Fr.	372.313 54½
Den auf Gegenseitigkeit beruhenden Hilfskassen gehörige Fonds	Fr.	3.768.500 00
Gemeindefonds. — Gemäß Art. 4 u. 5 des Gesetzes vom 8. August 1907 gebildete Reserve	Fr.	30.300 00
Total	Fr.	15.278.627 97

Hiervon ist abzuziehen der Ausgabe-Überschuß des Fonds: Posten. — Borgeschossene Zollgebühren Fr. 70 85

Within Einnahme-Überschuß für Spezial-Staatsfonds von Fr. 15.278.557 12

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins *Mémorial* eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.
Schloß Berg, den 2. Juni 1914.

Maria Adelheid.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1910.

Articles	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1910.	Recettes effectuées.
RECETTES.			
A. — Recettes ordinaires.			
Section I ^{re} .			
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur	fr. 760.000	
Section II. — Contributions directes et accises.			
2	Contribution foncière:		
	a) Propriétés non bâties	487.000	
	b) Propriétés bâties (sol et élévation)	563.000	
		} 1.050.000	1.055.587 81

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1910.	Recettes effectuées.
3.	Contribution mobilière et patentes..... fr.	1.450.000	1.511.432 43
4	Impôt sur les mines et minières	190.000	229.756 31
5	Impôt sur les cabarets	250.000	286.915 00
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne:		
	a) Eau-de-vie indigène..... 1.000.000		
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne..... 125.000	1.125.000	1.205.252 25½
7	Bière	360.000	377.539 61
8	Recouvrement des frais de poursuite	2.400	" "
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2.000	386 40
10	Extraits du cadastre	1.500	2.605 40
11	Recettes diverses	1.000	3.386 58
	Section III. — Douanes.	4.431.900	4.672.861 79½
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de con- sommation:		
	a) Droits d'entrée	3.375.000	
	b) Sucre de betteraves	750.000	
	c) Sel.....	290.000	
	d) Tabac indigène	70.000	
	e) Impôt sur les cigarettes.....	105.000	
	f) Vins mousseux	90.000	
	g) Objets d'allumage	100.000	
	h) Objets d'éclairage	85.000	
		4.865.000	4.694.429 01
13	Droits de statistique	40.000	41.736 40
14	Übergangsabgabe sur la bière	110.000	113.367 25
15	Recettes diverses (droits d'entrepôts, amendes, etc.)	10.000	16.540 74
	Section IV. — Enregistrement et domaines.	5.025.000	4.866.073 40
16	Enregistrement	690.000	679.276 27
17	Greffe	19.200	19.875 54
18	Hypothèques.....	120.000	128.180 30
19	Successions	200.000	440.105 11
20	Centimes additionnels	308.700	380.037 44
21	Timbre	260.000	278.576 95
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	6.000	9.826 11

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1910.	Recettes effectuées.
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire fr.	100.000	98.101 89
24	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	21.000	25.918 48
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	1.500	6.145 19
26	Ferme de la pêche et des passages d'eau.....	9.400	9.651 00
27	Relassement du droit de chasse	1.000	901 93
28	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	21.000	16.764 15
29	Id. — Remboursement des traitements des gardes forestiers	100.000	» »
30	Ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	1.000	441 03
31	Ventes mobilières	230.000	265.814 01
32	Produit des pépinières de l'Etat	7.000	6.319 91
33	Rentes des concessions minières	441.200	504.385 94
34	Locations	8.400	4.076 82
35	Frais de ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	100	» »
36	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	18.700	22.316 25
37	Taxes et annuités des brevets d'invention, etc.	40.000	48.320 00
38	Assistance judiciaire et procédure en debt, recouvrements, etc.	3.300	2.168 76
39	Recettes diverses	5.000	30.836 91
	Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.	2.612.500	2.978.639 99
40	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	1.508.000	1.406.144 03
41	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	80.000	85.651 86
42	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	305.000	341.371 57
		1.893.000	1.923.167 46
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rhain, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.		
43	Produit du travail des détenus à Luxembourg et à Diekirch	92.500	84.911 04
44	Recettes diverses du service économique	1.000	1.658 63

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1910.	Recettes effectuées.
	L I B E L L É.		
45	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires:		
	a) Aveugles fr. 2.000	} 185.000	} 177.804 43½
	b) Sourds-muets 2.500		
	c) Dépôt de mendicité 2.000		
	d) Hospice du Rhain 92.500		
	e) Maison de santé d'Ettelbruck 86.000		
	Section VII. — Recettes diverses	} 278.500	} 264.374 10½
46	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	360.000	404.744 22
47	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s-Alz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	126.000	129.056 46
48	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	15.000	19.700 00
49	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6.750	6.750 00
50	Remboursement de la subvention de huit millions accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention — loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903) 8 ^e annuité	500.000	500.000 00
51	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	27.170	26.687 82
52	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	45.000	39.574 67½
53	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	124.000	124.592 76
54	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000	15.000 00
55	Excédent de recettes de comptables extraordinaires	3.000	28.759 31
56	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100	„ „
57	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000	10.573 96
58	Intérêts de fonds en dépôt	14.000	11.563 39
59	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité	4.000	50 00
60	Laboratoire bactériologique:		
	a) Produit des analyses 2.000	} 12.500	} 9.540 21
	b) Service de l'inspection des viandes 8.000		
	c) Vente de vaccin et de sérums 2.000		
	d) Recette du service public de désinfection 500		

Articles.	LIBELLÉ	Prévisions	Recettes
		pour 1910.	effectuées.
61	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie fr.	40.000	41.082 15
61bis	Remboursement du tiers de certaines indemnités phylloxériques (art. 10 de la loi du 12 mai 1905 sur le phylloxéra)	10.000	11.058 86
62	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	3.580	3.760 00
62bis	Part de la ville de Luxembourg dans les frais de construction de l'école d'artisans (1 ^{re} moitié)	150.000	150.000 00
		<u>1.477.100</u>	<u>1.529.493 81½</u>
	Total des recettes ordinaires	<u>16.478.000</u>	<u>16.234.610 56½</u>
	B. — Recettes extraordinaires.		
63	Vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciers de l'ancienne forteresse	50.000	58.222 13
64	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glaciers de l'ancienne forteresse	5.000	6.292 25
65	Emission de bons du Trésor	1.766.174	2.650.000 00
	Total des recettes extraordinaires	<u>1.821.174</u>	<u>2.714.514 38</u>
	Total général des recettes	<u>18.299.174</u>	<u>18.949.124 94½</u>
	C. — Recettes pour ordre.		
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896 sur le régime des eaux-de-vie	150.000	692.641 60
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché	700.000	830.884 36
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal, ...	1.000.000	» » »
4	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150.000	60.300 82
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000	19.635 29
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation	7.455.367	» » »
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	277.640	314.576 49
	Total	<u>9.738.007</u>	<u>1.918.038 56</u>

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
DÉPENSES.				
A. — Dépenses ordinaires.				
Section I ^{re} . — Liste civile.				
1	Liste civile fr.	200.000	200.000 00	200.000 00
Section II. — Gouvernement.				
2	Traitements du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	73.480	70.980 00	70.965 12
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	108.480	106.280 58½	106.272 12
4	Frais de route et de séjour	2.250	377 13	330 50
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	24.000	36.327 55½	36.324 62
6	Statistique	42.500	40.882 00	32.986 56
6bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	6.000	6.000 00	5.997 95
7	Recensement professionnel	37.000	37.000 00	27.197 64
7bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	11.250	11.250 00	11.242 97½
8	Dépenses pour distinctions honorifiques	6.000	1.789 48	1.788 50
9	Dépenses diverses	1.500	1.573 25	1.573 25
		312.460	312.460 00	294.679 23½
Section III. — Chambre des députés.				
10	Chambre des députés	75.000	75.000 00	75.000 00
10bis	Id. — Restant de la session de 1908 à 1909	63.618	63.618 00	63.617 61
		138.618	138.618 00	138.617 61
Section IV. — Conseil d'Etat.				
11	Conseil d'Etat	25.000	25.000 00	21.497 80
Section V. — Secrétariat du Grand-Duc.				
12	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres	10.430	10.430 00	10.429 03
Section VI. — Relations extérieures.				
13	Légations	20.000	19.588 53	6.375 08
14	Consulats	7.200	7.611 47	7.611 47
15	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	772 57

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	12.600	12.600 00	8.884 56
	Section VII. — Justice.	40.800	40.800 00	23.643 68
17	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	383.000	380.625 72½	373.583 43
18	Frais de bureau des justices de paix	3.000	3.527 10	3.527 10
19	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers et du service anthropométrique	18.000	18.000 00	12.903 20
20	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage	29.000	30.847 17½	30.847 17½
21	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	6.500	6.500 00	6.400 00
22	Frais de route et de séjour	3.000	3.000 00	2.239 95
23	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	» »
24	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif.)	4.700	4.700 00	7.158 45
25	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.)	125.000	125.000 00	119.714 49
26	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes	18.000	18.000 00	15.471 95
27	Huissiers audienciers, traitement des concierges	8.000	8.000 00	7.982 36
28	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif.)	1.000	1.000 00	» »
	Section VIII. — Cultes.	599.600	599.600 00	579.828 10½
	a) Culte catholique.			
29	Traitements du clergé	562.000	562.000 00	558.580 59
30	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2.800	2.800 00	2.800 00
31	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire			

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4) fr.	1.300	1.300 00	1.000 00
32	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	18.030	18.030 00	18.024 96
33	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3.000	3.000 00	3.000 00
34	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300	300 00	300 00
35	Subside pour le culte catholique (y compris 1500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des in- térêts spirituels des Italiens) et indemnités à des ecclé- siastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal	8.500	8.500 00	8.500 00
	<i>b) Culte protestant.</i>			
36	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	3.400	3.400 00	3.399 96
37	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
	<i>c) Culte israélite.</i>			
38	Traitement du rabbin	3.400	3.400 00	3.399 96
39	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	605.730	605.730 00	602.005 47
40	Corps de gendarmerie et des volontaires	532.500	532.500 00	532.452 86
41	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie.	43.300	43.300 00	43.146 66
	Section X. — Chambre des comptes.	575.800	575.800 00	575.599 52
42	Traitements des membres et des employés de la Cham- bre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	43.100	42.226 79	42.226 14
43	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues.	2.600	3.473 21	3.473 21
	Section XI. — Recette générale.	45.700	45.700 00	45.699 35
44	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et des com- mis; frais du contrôle	22.000	22.000 00	21.961 43
45	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service	5.510	5.510 00	5.397 50
45bis	Acquisition d'un coffre-fort — régularisation de la dé- pense	750	750 00	750 00
		28.260	28.260 00	28.108 93

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.			
46	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision ¹⁾ fr.	333.000	331.382 96	331.380 32
47	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie....	3.000	4.081 45	4.081 45
48	Frais de route et de séjour	36.200	36.200 00	34.517 85
49	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	40.000	36.777 11	32.290 30
50	Création d'un livre foncier.....	p ^r mémoire	» »	» »
51	Statistique des revenus fonciers	300	300 00	» »
52	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2.500	2.500 00	487 36
53	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	17.000	20.305 28	20.305 28
54	Prélèvements sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889. (Crédit non limitatif) ..	85.000	85.000 00	139.379 56
55	Expédition des rôles des contributions directes	3.500	3.500 00	3.122 49
56	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	2.000	2.453 20	2.453 20
57	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes — restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	94.959 14
58	Dépenses diverses	3.000	3.000 00	2.448 20
59	Installation définitive d'un service de jaugeage officiel — dépenses diverses	15.000	15.000 00	» »
		590.500	590.500 00	665.425 15
	Section XIII. — Enregistrement et domaines.			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	58.200	53.242 98	52.212 24

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
61	Frais de route et de séjour	400	745 00	744 08
62	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif)	80.000	80.000 00	89.939 06
63	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	8.000	5.792 20	5.206 98
64	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif)	6.000	6.000 00	8.953 04
65	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet	9.000	9.000 00	3.038 17
66	Restitutions. (Crédit non limitatif)	1.700	1.700 00	1.932 86
67	Frais d'adjudication	10.000	11.997 00	11.996 74
68	Frais de vente de terrains domaniaux	1.500	1.500 00	» »
69	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	3.700	3.700 00	3.686 56
70	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	281 03
71	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	8.000	11.303 62	11.302 83
72	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1.000	2.519 20	2.519 20
		<u>188.500</u>	<u>188.500 00</u>	<u>191.812 74</u>
	Section XIV. — Douanes.			
73	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	68.600	68.600 00	68.135 23
74	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	11.700	11.700 00	10.259 00
75	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	23.000	20.070 00	16.109 70
75bis	Recensement de la population en 1910 — frais d'impression et indemnités aux agents (sans distinction d'exercice)	21.900	24.830 00	24.797 63
		<u>125.200</u>	<u>125.200 00</u>	<u>119.301 56</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XV. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.			
76	Crédit foncier et Caisse d'épargne..... fr.	124.000	124.000 00	121.592 76
76bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	14.000	14.000 00	13.362 64
77	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice)	2.000	2.000 00	394 30
		140.000	140.000 00	135.349 70
	Section XVI. — Pensions.			
78	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. Sup- pléments et augmentation de pensions. (Lois des 28 mars 1899 et 23 mai 1904.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	948.000	948.000 00	990.938 52
79	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907, y compris un restant de l'exercice 1907 de fr. 28,25	42.000	42.000 00	41.103 25
80	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	10.000	10.000 00	9.383 94
		1.000.000	1.000.000 00	1.041.425 71
	Section XVII. — Travaux publics — administration.			
81	Traitements et frais de bureau du personnel	125.700	125.700 00	124.506 75
82	Frais de route et de séjour	25.000	26.100 00	26.031 84
83	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	158.000	156.900 00	149.175 96½
84	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	231.500	231.500 00	221.141 77½
85	Primes de l'assurance contre les accidents des canton- niers et ouvriers pour le service des routes et chemins repris	8.000	8.000 00	7.062 91
86	Subside à la masse d'habillement des cantonniers.....	7.000	7.000 00	6.999 75
		555.200	555.200 00	534.918 99
	Section XVIII. — Travaux publics — voirie.			
87	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y com- pris les dépenses d'exploitation du cassage mécanique de Merkholtz	600.000	600.000 00	598.516 27
88	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités	100.000	100.000 00	86.864 54
88bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines — 2° crédit.....	150.000	150.000 00	21.991 99

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
89	Entretien des chemins repris par l'Etat..... fr.	650.000	650.000 00	647.731 02
90	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie	100.000	99.532 00	92.136 55
91	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	10.000	5.777 00	2.071 25
92	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics.....	7.500	7.500 00	6.971 27
93	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercice clos	17.000	13.854 90	13.378 29
94	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent	34.000	34.655 00	34.602 05
95	Chemins de fer vicinaux: travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives...	20.000	25.316 00	25.314 74
96	Dépenses de services automobiles	50.000	50.000 00	32.269 81
97	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres	20.000	21.865 10	21.455 35
98	Dépenses diverses et imprévues	500	500 00	473 49
		<u>1.759.000</u>	<u>1.759.000 00</u>	<u>1.583.776 62</u>
	Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.			
99	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien	15.000	15.000 00	15.000 00
100	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxe d'eau...	160.000	160.000 00	155.689 19
101	Etablissement de Mondorf-les-Bains — aménagement .	36.000	36.000 00	36.000 00
102	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal.....	1.000	1.000 00	352 67
103	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat	30.000	28.342 00	27.695 08
103bis	Agrandissement de la maison d'arrêt et travaux d'appropriation à exécuter aux bâtiments des établissements pénitentiaires à Luxembourg	13.000	13.000 00	7.430 74

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
103 ^{ter}	Construction d'une école d'artisans à Luxembourg, 2 ^e crédit fr.	515.000	515.000 00	515.000 00
103 ^a	Construction des ateliers destinés à l'école d'artisans (Loi du 18 avril 1910).....	77.000	83.825 00	83.824 40
104	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes ad- ministrations. — Fêtes publiques et illuminations.	54.000	50.006 00	39.951 41
105	Entretien des monuments historiques	5.000	4.825 00	3.672 75
106	Embellissements dans diverses parties du pays	10.000	10.175 00	10.175 00
107	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.500	9.327 00	2.026 65
108	Dépenses diverses et imprévues	500	500 00	69 46 $\frac{1}{2}$
	Section XX. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	927.000	927.000 00	896.887 35 $\frac{1}{2}$
109	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutène- ment	5.000	8.746 00	8.745 65
110	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie.	30.000	29.754 00	29.000 00
111	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie ...	20.000	16.500 00	16.500 00
	Section XXI. — Mines.	55.000	55.000 00	54.245 65
112	Traitements et indemnités du personnel et frais de bu- reau	36.500	34.750 00	34.748 47
113	Frais de voyage	7.000	7.000 00	5.498 99
114	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; — rectification et entretien de l'abornement et conces- sions éventuelles à délimiter. — Dépenses di- verses et imprévues, y compris un restant de l'exer- cice antérieur de 39 fr.	5.000	6.750 00	6.576 50
115	Frais de procès (sans distinction d'exercice)	10.000	10.000 00	566 39
	Section XXII. — Fonds communal.	58.500	58.500 00	47.390 35
116	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907	500.000	500.000 00	500.000 00
117	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le mon- tant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	100.000	100.000 00	99.468 62
		600.000	600.000 00	599.468 62

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXIII. — Travaux communaux.			
118	Subsides aux communes pour construction et réparations d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale fr.	100.000	100.000 00	99.712 28
118bis	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour (personnel de contrôle), constructions communales.	5.000	5.000 00	416 00
119	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux.....	100.000	100.000 00	99.050 00
120	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif)	40.000	40.000 00	39.980 29
120bis	Id. — Crédit extraordinaire représentant l'excédent du chiffre total de l'impôt perçu pendant les années 1905 à 1909, sur le montant des dépenses pendant la même période.....	59.700	59.700 00	59.700 00
121	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	10.000	10.000 00	10.000 00
	Section XXIV. — Dette publique.	314.700	314.700 00	308.858 57
122	Annuités et frais	500.000	500.000 00	498.916 63
123	Service du nouvel emprunt	215.000	215.000 00	120.033 81
124	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (sans distinction d'exercice).....	50.000	50.000 00	35.793 57½
125	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif.).....	16.000	16.000 00	18.078 12
126	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	277.640	277.640 00	277.640 00
	Section XXV. — Commissariats de district.	1.058.640	1.058.640 00	950.462 13½
127	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale	41.000	41.000 00	40.778 08
128	Frais de route et de séjour des commissaires	5.000	5.000 00	4.798 72
129	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	13.000	13.000 00	8.930 98
	Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.	59.000	59.000 00	54.507 78
130	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; indemnités fixes et frais de voyage pour le contentieux forestier; dépenses imprévues.....	46.000	46.000 00	44.296 76

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
131	Traitements des gardes forestiers fr.	100.000	100.000 00	» »
132	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	13.000	13.000 00	11.350 00
133	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000	3.000 00	2.958 33
134	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménage- ment des bois communaux	8.000	8.000 000	1.748 53
135	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boise- ment de terrains vagues; amélioration et transforma- tion des haies à écorces	45.000	34.739 00	33.803 97
136	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat, y compris un restant de l'exercice antérieur	100.000	115.765 86	115.765 86
137	Frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage	5.000	5.000 00	4.496 90
138	Institution d'un enseignement forestier élémentaire à l'école agricole d'Ettelbruck; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé du cours spécial et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière	6.000	5.495 14	3.292 12
139	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers.	6.000	6.000 00	6.000 00
	Section XXVII. — Service sanitaire.	332.000	332.000 00	223.712 47
140	Collège médical; frais de déplacement; visite des phar- macies, etc.	12.000	12.000 00	11.790 33
141	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de dépla- cement	13.000	13.762 00	13.762 00
142	Ecole d'accouchement — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de trousses pour les élèves sortantes; — cours de réca- pitation — frais; — dépenses diverses	19.000	18.400 00	17.600 30
143	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renou- vellement des trousses à l'usage de ces personnes....	4.500	5.925 00	5.923 73½
144	Traitements et indemnités des vétérinaires	22.575	22.575 00	20.085 27
145	Subsides à des sages-femmes	15.000	15.000 00	14.915 00
146	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies	3.000	2.920 00	1.863 65
147	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	5.000	5.000 00	1.824 80

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
148	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but fr.	150.000	150.656 95	150.650 35
149	Fourniture de désinfectants à des indigents; achats de sérums curatifs et de vaccin	2.500	3.853 05	3.852 40
150	Subside à l'Union antialeoolique	1.500	1.500 00	1.500 00
151	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	25.000	25.000 00	24.885 44
152	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	20.000	20.000 00	17.332 61
153	Cours pour gardes-malades; protection de l'enfance en premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; — prophylaxie des maladies évitables (tuberculose, etc.) et dépenses diverses	10.000	6.483 00	6.366 22½
154	Menues dépenses	500	500 00	142 75
	Section XXVIII. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondori-les-Bains.	303.575	303.575 00	292.494 86
155	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc	15.000	15.000 00	15.000 00
156	Frais d'exploitation	45.000	45.000 00	45.000 00
156bis	Subside dans l'intérêt d'essais d'aviation à organiser éventuellement pendant la saison des bains	10.000	10.000 00	10.000 00
	Section XXIX. — Postes, télégraphes et téléphones.	70.000	70.000 00	70.000 00
157	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants	605.000	605.431 29	605.431 29
158	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. — Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. — Indemnités pour agences auxiliaires volontaires	135.000	150.867 70	150.867 70
159	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	29.000	33.387 91	33.387 66
160	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos	554.000	561.667 13	561.667 13
161	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci	58.000	59.096 92	59.096 87

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
162	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transports des dépêches et des colis..... fr.	214.000	204.144 52	204.144 23
163	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et des relais	80.000	78.518 79	78.518 79
164	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	39.000	39.000 00	39.000 00
165	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville	43.000	46.830 35	46.787 95
165bis	Id. — Restant des exercices 1907 (fr. 2735), 1908 (fr. 4768) et 1909 (fr. 721)	8.224	8.224 00	8.222 38
166	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	1.000	1.169 35	1.169 35
167	Dépenses diverses et imprévues.....	4.500	5.900 86	5.900 86
168	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	60.000	36.485 18	36.485 18
	Section XXX. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	1.830.724	1.830.724 00	1.830.679 39
169	Commission d'agriculture	3.000	3.131 50	3.128 50
170	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau, loyer de locaux et acquisition d'instruments	66.000	65.868 30	65.867 48
171	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice	1.500	1.500 00	1.500 00
		70.500	70.500 00	70.495 98
	Section XXXI. — Enseignement agricole.			
172	Ecole et station agricole à Ettelbruck	46.000	47.934 50	47.932 56½
173	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché	9.000	7.392 50	7.392 50
174	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole .	8.000	7.500 00	7.000 00
175	Subsides pour études agronomiques	7.000	7.225 00	7.225 00
176	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes	8.000	7.948 00	7.947 69
		78.000	78.000 00	77.497 75½

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXXII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.			
177	Primes pour l'amélioration de la race chevaline ... fr.	50.000	48.178 65	32.798 75
178	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres.....	100.000	100.000 00	99.921 75
179	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.....	50.000	51.821 35	51.821 35
180	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine: prix d'acquisition, frais de douanes et autres.....	200.000	200.000 00	199.046 10
181	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. (Crédit non limitatif).	4.000	4.000 00	» »
	Section XXXIII. — Chemins d'exploitation.	404.000	404.000 00	383.587 95
182	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux.....	100.000	100.000 00	98.531 13
	Section XXXIV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.			
183	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles.....	16.000	12.529 08	12.529 07½
184	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers.....	25.000	28.470 92	28.395 92½
185	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie..	45.000	45.000 00	44.639 29
	Section XXXV. — Subsidés divers à l'agriculture.	86.000	86.000 00	85.564 29
186	Subsidés aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles..	50.000	50.135 00	50.134 50
187	Subsidés en faveur des laiteries.....	30.000	29.783 10	29.783 07
188	Subsidés divers dans l'intérêt de l'agriculture, y compris un restant de l'exercice 1908 de fr. 936 45.....	40.000	40.081 90	40.081 54
		120.000	120.000 00	119.999 11
	Section XXXVI. — Viticulture.			
189	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque.....	3.700	3.155 07	3.154 75
190	Enseignement viticole — conférences et subsidés pour études.....	7.100	3.689 73	3.689 73

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
191	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich, de l'acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts, de la création de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vigneronns en général	22.000	20.263 12	20.263 12
192	Mesures à prendre contre les ennemis de la vigne. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne; dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra et pour la destruction des foyers phylloxériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	8.000 00	23.181 17½
192bis	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905 concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra	30.000	35.747 08	35.747 08
193	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires	7.000	6.945 00	6.869 20
	Section XXXVII. — Fondation Theisen à Givenich.	77.800	77.800 00	92.905 08½
194	Rente due par l'Etat — loi du 3 avril 1893	2.000	2.000 00	2.000 00
	Section XXXVIII. — Commerce et industrie.			
195	Chambre de commerce	4.600	4.629 14	4.603 54
196	Assurance ouvrière (exécution des lois des 31 juillet 1904, 5 avril 1902 et 30 juillet 1909) et études des questions sociales	45.000	44.683 00	44.456 76½
197	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse — consignation à faire en exécution de l'art. 18 de la loi du 26 septembre 1909, concernant l'imposition des eaux-de-vie (crédit non limitatif)	250.000	250.000 00	262.020 63
198	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	20.570	20.540 86	20.540 86
199	Bourse du travail	8.000	8.317 00	8.278 82½
200	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail	21.500	21.500 00	21.496 70
201	Service des habitations à bon marché	21.000	21.000 00	14.524 97½
202	Fonds des habitations à bon marché	15.000	15.000 00	15.000 00
203	Développement du tourisme dans le pays	15.000	15.000 00	15.000 00
204	Commissariat de la Banque Internationale	6.750	6.750 00	6.750 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
205	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice) fr.	1.000	1.000 00	1.000 00
206	Participation du Grand-Duché à des expositions étrangères	23.000	23.000 00	23.000 00
	Section XXXIX. — Enseignement professionnel.	431.420	431.420 00	436.672 29½
207	Ecole d'artisans — traitements et indemnités	55.000	56.614 00	56.614 00
208	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses	12.000	12.661 40	12.661 40
209	Id. — Frais du service intérieur	16.000	12.847 53	12.845 39½
209bis	Id. — Id. — Régularisation d'ordonnances provisoires émises pour couvrir les frais du quatrième trimestre 1909	4.000	4.000 00	3.918 49½
210	Id. — Bourses pour les élèves indigents	15.000	13.210 00	13.210 00
211	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail	1.200	655 00	655 00
212	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales)	15.000	16.535 00	16.534 85
213	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris un restant de l'exercice 1906 de fr. 497	20.000	20.804 47	20.804 47
214	Bibliothèque professionnelle, y compris un restant de fr. 244 de l'exercice 1907	7.500	8.372 00	8.371 71
	Section XL. — Enseignement supérieur et moyen.	145.700	145.700 00	145.615 92
215	Athénée (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnases de Diekirch et d'Echternach, école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités	510.000	510.000 00	495.891 00
216	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	60.000	60.000 00	59.742 57
217	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques...	10.000	10.000 00	9.500 00
218	Bourses d'études ou de voyages en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de l'Athénée et des autres établissements similaires du pays	1.000	1.000 00	0 0
219	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases....	5.000	5.000 00	2.700 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
220	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial..... fr.	3.000	3.000 00	2.960 00
221	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif).....	15.000	15.000 00	28.265 55
222	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale.	10.000	10.000 00	9.999 99½
222bis	Subside au gymnase pour jeunes filles.....	2.000	2.000 00	2.000 00
	Section XLI. — Enseignement primaire.	616.000	616.000 00	611.059 41½
223	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire.....	50.000	50.806 46½	50.806 46
224	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses, y compris une somme de 1600 fr. à titre d'indemnité de logement et de rattachement du personnel enseignant.....	50.000	51.327 44	51.327 44
225	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire.....	600.000	600.000 00	599.782 00
226	Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades.....	7.500	15.076 88	15.076 88
227	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement; organisation de conférences pour les instituteurs.....	132.000	130.576 09½	127.366 97
228	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 7 août 1906 (sans distinction d'exercice).....	812.000	803.926 89	803.667 51½
229	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur.....	40.000	40.000 00	40.000 00
230	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.....	12.000	12.000 00	12.000 00
231	Bourses d'études aux élèves-institutrices.....	6.000	6.000 00	6.000 00
232	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'école normale.....	3.500	4.105 00	4.105 00
233	Séjours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pensions.....	15.000	15.000 00	14.788 25
234	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel.....	12.500	9.692 99	9.675 00

Articles	L I B E L L É.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
235	Entretien des élèves du même établissement; habillement et matériel de classe..... fr.	14.000	10.470 76	10.241 92
236	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant.....	1.800	1.800 00	1.800 00
237	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses.....	8.000	8.000 00	7.546 51
238	Subsides dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf.....	4.000	4.000 00	3.106 94
239	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques.....	5.000	10.517 48	10.517 48
240	Création d'une bibliothèque pédagogique.....	4.000	4.000 00	3.999 92
	Section XLII. — Arts et sciences.	1.277.300	1.277.300 00	1.271.808 284
241	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires.....	21.000	21.000 00	20.875 00
242	Conservatoire de musique à Luxembourg.....	16.000	16.000 00	16.000 00
243	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique.....	8.000	8.000 00	8.000 00
244	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg.....	10.000	10.000 00	10.000 00
245	Encouragements aux études industrielles et artistiques.	8.000	8.000 00	7.875 00
246	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger.....	10.000	10.000 00	9.600 00
247	Subside à la section historique de l'institut.....	5.000	5.000 00	5.000 00
248	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach.....	2.000	2.000 00	2.000 00
249	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques.....	3.000	3.000 00	3.000 00
250	Rémunération du conservateur du musée.....	4.325	4.325 00	4.324 92
250 bis	Frais d'entretien des collections du musée.....	2.000	2.000 00	2.000 00
251	Subside à la Société des sciences médicales.....	2.000	2.000 00	2.000 00
251 bis	Subside extraordinaire pour 1910.....	3.000	3.000 00	3.000 00
252	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois..	2.000	2.000 00	2.000 00
253	Subside à la société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst ».....	1.500	1.500 00	1.500 00

Articles	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
254	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)..... fr.	750	750 00	750 00
255	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés.....	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section XLIII. — Etablissements pénitentiaires.	100.075	100.075 00	99.424 92
	A. — Luxembourg.			
256	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	2.400	2.716 00	2.715 92
257	Traitements et indemnités	54.800	55.692 18	55.692 18
258	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899.	30.900	28.659 97	27.157 78
259	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel (sans distinction d'exercice)...	130.000	136.057 54	136.057 34
259 bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	37.000	34.745 17	33.367 72
260	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.).....	85.000	82.161 54	79.874 08
260 bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	14.300	13.548 84	13.287 25
261	Frais de bureau	1.000	1.818 76	1.802 82
261 bis	Id. — Restant de l'exercice 1909	965	965 00	963 47
	B. — Diekirch.			
262	Commission administrative — jetons de présence	600	600 00	512 00
263	Traitements et indemnités	13.000	13.000 00	12.723 74
264	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), et traitement médical du personnel.....	9.000	9.000 00	8.267 00
265	Dépenses relatives au travail des détenus	7.500	5.720 47	5.100 00
266	Frais de bureau	500	500 00	447 18
	C. — Prisons cantonales.			
267	Installation, réparation, ameublement, — frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc. (Loi du 14 février 1900)	6.000	7.779 53	7.779 53
		392.965	392.965 00	385.748 01

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XLIV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.			
	A. — Maison de santé d'Ettelbruck.			
268	Traitements et émoluments fixes fr.	28.000	28.000 00	27.659 25
269	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901.....	32.500	32.500 00	31.024 00
270	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical du personnel	215.000	215.000 00	211.175 44
270 bis	Acquisition d'un appareil étuve pour la cuisson des pommes de terre.....	2.500	2.500 00	2.034 35
270 ter	Acquisition d'une voiture spéciale pour le transport des aliments de la cuisine centrale aux différents pavillons	1.250	1.250 00	1.250 00
271	Menues dépenses.....	850	850 00	850 00
	B. — Hospice du Rham.			
272	Traitements	9.800	9.800 00	8.260 75
273	Indemnités fixes	19.000	19.000 00	18.998 30
274	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical du personnel	175.000	175.000 00	172.722 91
275	Menues dépenses	1.000	1.000 00	997 08
		484.900	484.900 00	474.972 08
	Section XLV. — Bienfaisance publique.			
276	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique.....	50.000	50.000 00	49.976 00
277	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains.....	6.000	6.000 00	6.000 00
278	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc.....	30.000	30.000 00	29.982 50
279	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs).....	125.000	125.000 00	138.639 75

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
280	Remboursements des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs fr.	3.000	3.000 00	9.805 38
281	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger.....	3.000	3.000 00	2.396 75
	Section XLVI. — Subsidés à des associations de secours	217.000	217.000 00	236.800 38
282	Subsidés aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement..	22.500	22.500 00	22.432 07
283	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail.....	30.000	30.000 00	30.000 00
284	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non affiliées à l'association générale.	5.000	5.000 00	4.382 00
285	Subsidés aux caisses de secours: a) des sous-officiers et gendarmes 2.500 b) des employés de la douane 2.500 c) des cantonniers 5.000 d) des secrétaires communaux 5.000 e) des gardes forestiers 5.000 f) des employés des postes et télégraphes... 7.500 g) des instituteurs 6.500 h) des institutrices 2.500 i) des gardes champêtres 5.000 k) des receveurs communaux 2.500	44.000	44.000 00	44.000 00
	Section XLVII.	101.500	101.500 00	100.814 07
286	Récompenses pour actes de dévouement	500	500 00	75 00
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.			
287	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif).....	25.000	25.000 00	32.548 18
288	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif).....	25.000	25.000 00	32.517 00
289	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés.....	5.500	5.954 20	5.954 20
290	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000 00	7.000 75

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
291	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles..... fr.	8.000	7.621 53	6.917 10
292	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	6.000	6.378 47	6.378 32
293	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche.....	10.000	10.000 00	10.000 00
294	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	35.000	35.000 00	24.797 50
295	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance	3.000	2.545 80	694 30
		120.500	120.500 00	126.307 35
	Section XLIX.			
296	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	20.000 00	15.380 64
	Section L. — Reports d'exercices précédents.			
297	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi..... 10.000			
	b) Report des crédits restés disponibles au budget de 1908:			
	à l'art. 82bis. — Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes	5.045		
	à l'art. 84. — Mise en état des chemins vicinaux, y compris les dixièmes	15.000		
	à l'art. 87 de 1904. — Mise en état des chemins vicinaux, y compris les dixièmes.....	21.593		
		51.638	51.638 00	21.210 71
	Total des dépenses ordinaires.....	17.447.735	17.447.735 00	16.977.796 45
	B. — Dépenses extraordinaires.			
298	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes.....	150.000	150.000 00	118.635 28
299	Id. — Report de l'art. 278 du budget de 1908.....	2.500	2.500 00	» »
300	Construction d'un nouveau pont sur la Sûre à Wasserbillig et aménagement des abords (sans distinction d'exercice).....	42.098	42.098 00	34.744 56
301	Mise en état des chemins repris par l'Etat	500.000	500.000 00	348.020 38
302	Id. — Report de l'art. 280 du budget de 1908.....	10.500	10.500 00	842 93

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
303	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux fr.	300.000	300.000 00	247.753 60
304	Id. — Report de l'art. 281 du budget de 1908.....	52.000	52.000 00	9.034 24
305	Installation d'un cassage mécanique à Merholz (sans distinction d'exercice).....	10.705	10.705 00	10.136 29
306	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	27.000	27.000 00	25.965 75
307	Agrandissement et appropriation de la maison de santé à Ettelbruck (loi du 25 mars 1902) — sans distinction d'exercice, y compris les dixièmes retenues en garantie	173.835	173.835 00	147.366 23
308	Reconstruction et appropriation de l'Hôtel des postes à Luxembourg-ville (sans distinction d'exercice), y compris les dixièmes	287.536	287.536 00	203.573 93½
309	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les travaux de canalisation et les dixièmes .	50.000	50.000 00	31.633 02
310	Id. — Report de l'art. 286 du budget de 1908	10.000	10.000 00	» »
311	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique — 4 ^e crédit (sans distinction d'exercice). — Loi du 8 août 1907.....	200.000	200.000 00	139.055 51
312	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse.....	1.000	1.000 00	466 38
313	Remboursement de Bons du Trésor (crédit non limitatif)	54.000	54.000 00	64.048 05
	Total des dépenses extraordinaires	1.821.174	1.821.174 00	1.381.276 10½
	Total général des dépenses	19.268.909	19.268.909 00	18.359.072 56
	C. — Dépenses pour ordre.			
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896 sur le régime des eaux-de-vie	150.000	150.000 00	692.641 60
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché ..	700.000	700.000 00	830.884 36
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000	1.000.000 00	636.563 39
4	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150.000	150.000 00	60.300 82

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1910.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables.... fr.	5.000	5.000 00	19.635 29
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation.....	7.455.367	7.455.367 00	» »
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	277.640	277.640 00	242.850 67
	Total	<u>9.738.007</u>	<u>9.738.007 00</u>	<u>2.482.876 13</u>

BALANCE.

A — Recettes et Dépenses ordinaires:

Recettes effectives, y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1909 par fr. 1.466.194 61½	fr. 17.700.805 18
Dépenses effectives	» 16.977.796 45½
Excédent de recettes.....	<u>fr. 723.008 72½</u>

B — Recettes et Dépenses extraordinaires:

Recettes effectives.....	fr. 2.714.514 38
Dépenses effectives, y compris un excédent de dépenses de l'exercice 1909 par fr. 3.412.103 69 ..	» 4.793.379 79½
Excédent de dépenses	<u>fr. 2.078.865 41½</u>

C. — Recettes et dépenses pour ordre:

Recettes pour ordre, y compris l'excédent de recettes pour ordre de l'exercice 1909 par fr. 926.439 13 fr.	2.844.477 69
Dépenses effectives	» 2.482.876 13
Excédent de recettes.....	<u>fr. 361.601 56</u>

Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État pendant l'exercice 1910.

No d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1909.	Excédent de dépense de l'exercice 1909.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1910.	Dépenses faites pendant l'exercice 1910.	Excédent de recette de l'exercice 1910.	Excédent de dépense de l'exercice 1910.
1a	Centimes additionnels ordinaires pour chemins vicinaux	98 10	»	249.251 98	249.350 08	»	»
1b	Centimes additionnels extraordinaires pour chemins vicinaux	»	»	42.285 73	42.285 73	»	»
2	Impositions	»	»	2.280.288 83	2.280.288 83	»	»
3	Fonds des dépenses communales	181.489 15	»	206.529 21	150.643 45½	237.374 90½	»
4	Cautionnements de toute nature	9.452.859 90	»	856.834 98	906.398 17	9.403.296 71	»
5	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	852.425 00	»	»	1.500 00	850.925 00	»
6	Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés	6.314 53	»	»	»	6.314 53	»
7	Successions en déshérence non encore acquises à l'État	40.041 73	»	1.536 27	1.867 47	39.710 53	»
8	Biens séquestrés	741 95	»	»	»	741 95	»
9	Consignations et dépôts	781.071 71½	»	223.097 04	435.017 95½	569.150 80	»
10	Masse des détenus	»	»	29.909 49	29.909 49	»	»
11	Douane. — Timbres adhésifs vendus	»	»	69.392 60	69.392 60	»	»
12	Postes. — Fonds pour mandats	381.384 59½	»	72.734.125 54	72.743.196 59	372.313 54½	»
13	Postes. — Remboursements-recettes	»	»	»	»	»	»
14	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	»	»	5.267.375 00	5.267 375 00	»	»
15	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	3.302.275 00	»	909.575 00	443.350 00	3.768.500 00	»
16	Fonds communal. — Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907.....	»	»	30.946 84	646 84	30.300 00	»
17	Postes. — Droits de douanes avancés	»	»	745 36	816 21	»	70 85
	Totaux	fr. 14.998.701 67	»	82.901.893 87	82.622.038 42	15.278.627 97	70 85

Avis. — Associations syndicales.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera procédé du 18 juin au 2 juillet 1914, à l'enquête sur les projets et statuts d'associations syndicales à créer pour l'établissement de chemins d'exploitation 1° à Bockholz, aux lieux dits «Auf Dudert», «Raer», etc.; 2° à Trintange, au lieu dit «Panicht»; 3° à Drinklange, aux lieux dits «Hinter Hitteln», «Auf dem Hollerberg», etc.

Les pièces prévues par l'art. 1^{er} de l'arrêté royal grand-ducal du 21 janvier 1885, seront déposées, pendant le délai indiqué dans les écoles de Bockholz et resp. de Wilwerdange, et dans la salle de la société agricole de Trintange.

Luxembourg, le 6 juin 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Association syndicale.

Par arrêté du soussigné en date du 5 juin 1914, l'association syndicale pour l'établissement d'un chemin d'exploitation au lieu dit «Über der Flossbach» à Diekirch, dans la commune de Diekirch, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Diekirch.

Luxembourg, le 5 juin 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Caisse d'épargne. — Par décision du 2 juin 1914, les livrets nos 82905 et 176192 ont été annulés et remplacés par des nouveaux.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 20. Dezember 1883 erfolgt die Untersuchung über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für die Anlage von Feldwegen 1. zu Bockholz, Orte genannt „Auf Dudert“, „Raer“ usw.; 2. zu Trintingen, Ort genannt „Panicht“; 3. zu Drinklingen, Orte genannt „Hinter Hitteln“, „Auf dem Hollerberg“ usw., vom 18. Juni auf den 2. Juli 1914.

Die durch Art. 1 des Königl.-Großh. Beschlusses vom 21. Januar 1885 bezeichneten Urtenstücke werden während obiger Frist in den Schulsalen von Bockholz, bezw. von Wilwerdingen, und in dem Saale des landwirtschaftlichen Lokalvereins von Trintingen offen liegen.

Luxemburg, den 6. Juni 1914.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom 5. Juni 1914 ist die Syndikatsgenossenschaft für Anlage eines Feldweges, Ort genannt „Über der Flossbach“ zu Diekirch, Gemeinde Diekirch, ermächtigt worden.

Dieser Beschluß sowie ein Duplikat des Genossenschaftsakttes sind in der Regierung und dem Gemeindefreiarate von Diekirch hinterlegt.

Luxemburg, den 5. Juni 1914.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.*